



Habitants
2 795 680



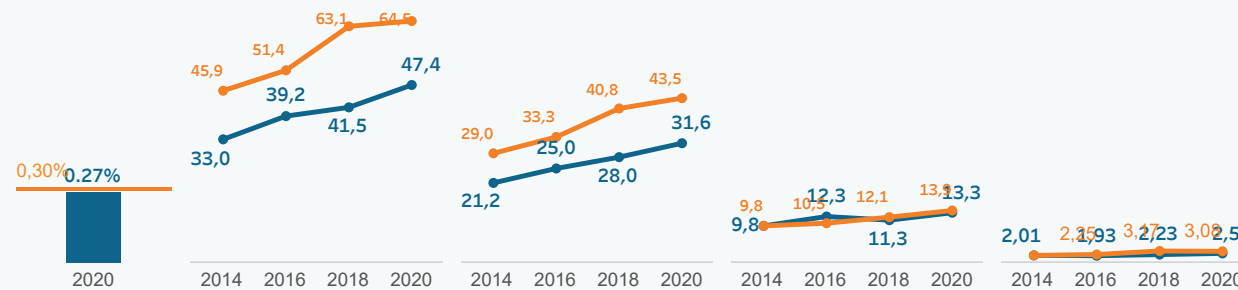
PIB
17 510 €
Médiane CdE 20 301 €



Salairé moyen brut annuel
17 143 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.27% de PIB	47.4 par hab.	31.6 par hab.	13.3 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86



Budget : En 2020, la Lituanie a consacré 132 651 473 € au budget exécuté du système judiciaire : 47,4€ par habitant (inférieur à la médiane CdE) et 0,27% du PIB (inférieur à la médiane du CdE). 67% ont été dédiés aux tribunaux, 28% au ministère public et 5% à l'aide judiciaire. En effet, l'aide judiciaire est accordée à un nombre important d'affaires, mais le montant par affaire est relativement faible. L'investissement dans l'informatisation des tribunaux a augmenté de 87% en 2020.

Recrutement des juges

A partir de 2020, le Conseil supérieur de la magistrature, au lieu du Président de la Lituanie, nomme 3 membres du panel de sélection et est impliqué dans la coordination de la procédure de ce panel. Il conseille le Président sur la nomination des juges à tous les niveaux, leur promotion, transfert, révocation. Il est également possible depuis 2020 de faire appel de l'avis de la commission de sélection auprès de la Cour suprême.

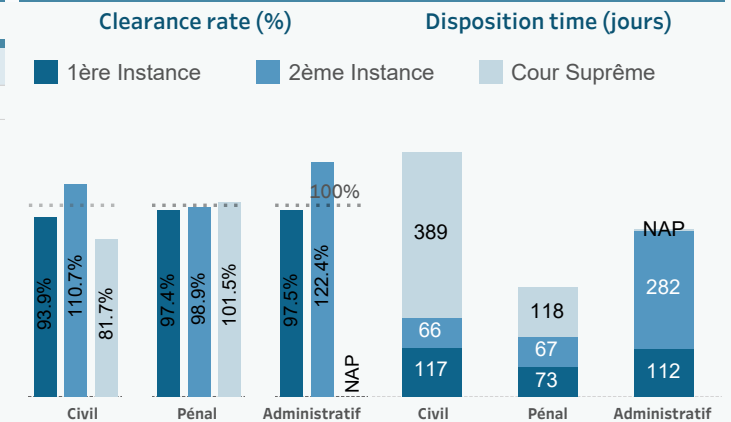
Les TIC dans le système judiciaire

L'indice TIC de 8,2 a augmenté de 0,3 point par rapport à 2018. L'investissement dans les TIC, qui représente 3,3 % du budget des tribunaux (à peine supérieur à la médiane du CdE de 2,2 %), semble raisonnable par rapport au niveau de développement et aux améliorations récentes. Il existe une base de données centralisée unique pour toutes les affaires ; les parties peuvent accéder à leurs affaires et communiquer avec les tribunaux dans les affaires traitées en ligne, demander et recevoir de l'aide judiciaire en ligne.

Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

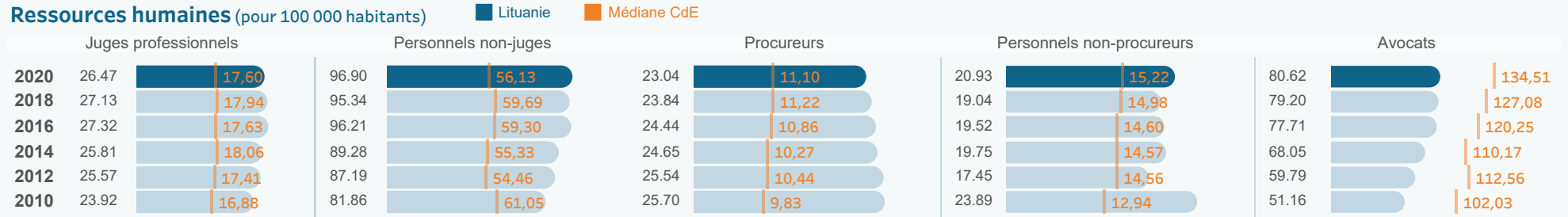
Depuis 2019, la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal est également possible en droit administratif. À partir de 2020, les parties doivent tenter de résoudre le conflit familial par la médiation avant de saisir le tribunal (sauf pour les victimes de violences domestiques). Dans certaines affaires civiles, la médiation obligatoire peut être ordonnée par le tribunal. Les formations gratuites ont conduit à l'augmentation du nombre de médiateurs ces dernières années.

Efficacité

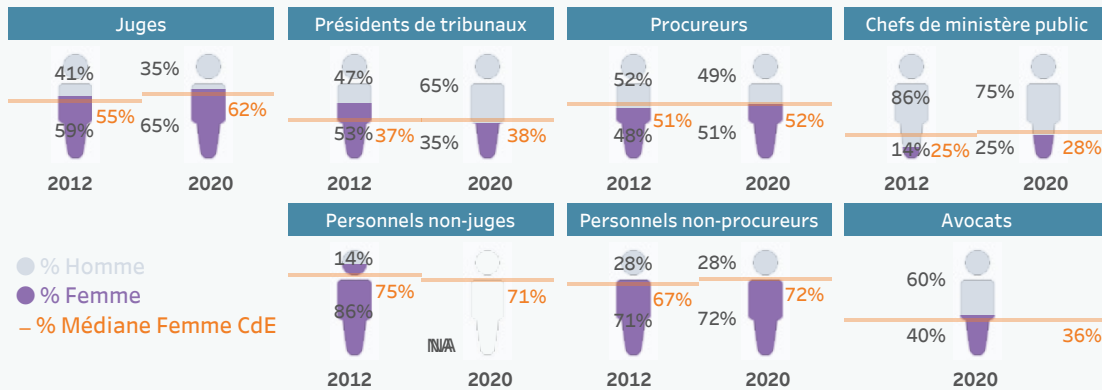


Efficacité : Au total, en 2020, les tribunaux apparaissent les plus rapides en 1ère instance, avec des DT bien inférieurs aux médianes respectives du CdE dans toutes les matières. La justice pénale est le domaine du droit le plus efficace, avec des DT inférieurs aux médianes du CdE à toutes les instances. En particulier, les tribunaux sont les plus efficaces au regard des affaires civiles et commerciales contentieuses de 2ème instance, tandis qu'en 3ème instance, le DT pour ce même type d'affaires est bien supérieur à la médiane du CdE. En 2019, la Cour suprême de Lituanie a examiné moins d'affaires civiles qu'elle n'en a reçues ce qui a conduit à une augmentation des affaires pendantes en 2019, mais aussi en 2020. En outre, la réduction du nombre de postes judiciaires et la longueur des procédures de nomination ont entraîné une diminution du nombre d'affaires civiles et commerciales contentieuses terminées en 3ème instance, ce qui a provoqué une augmentation du nombre d'affaires pendantes.

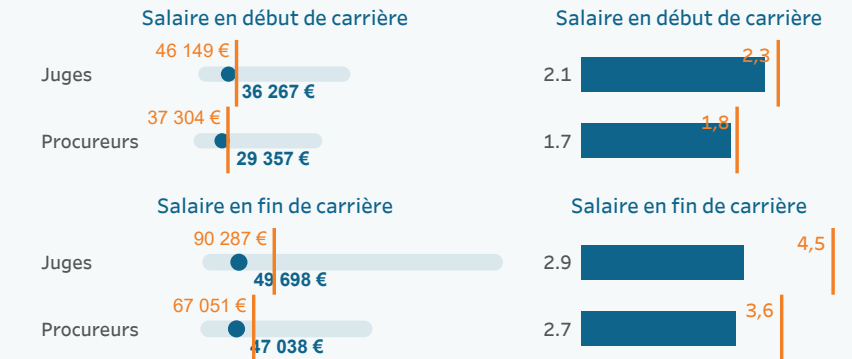
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



Parité



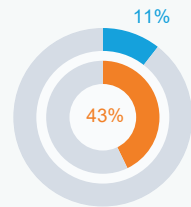
Salaires bruts absolus



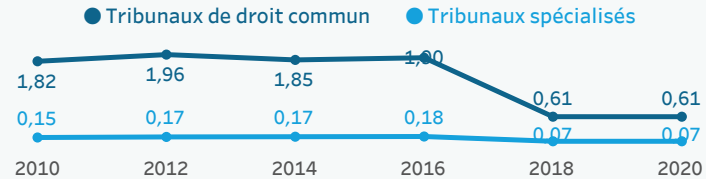
Ratio avec le salaire moyen brut annuel

Tribunaux (pour 100 000 habitants)

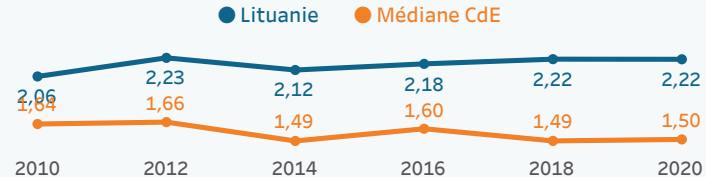
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Indice	Ratio avec le salaire moyen brut annuel
Taux de déploiement	8.2	6,5	
Taux de déploiement	Civil	8.99	6,6
	Pénal	5.61	5,7
	Administratif	8.74	6,1
Communication avec les tribunaux	Civil	9.74	6,1
	Pénal	3.28	4,1
	Administratif	9.28	5,0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	7.58	7,3
	Pénal	7.58	7,3
	Administratif	7.58	7,4
Aide à la décision	Civil	9.57	7,0
	Pénal	9.62	7,3
	Administratif	9.57	7,2

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

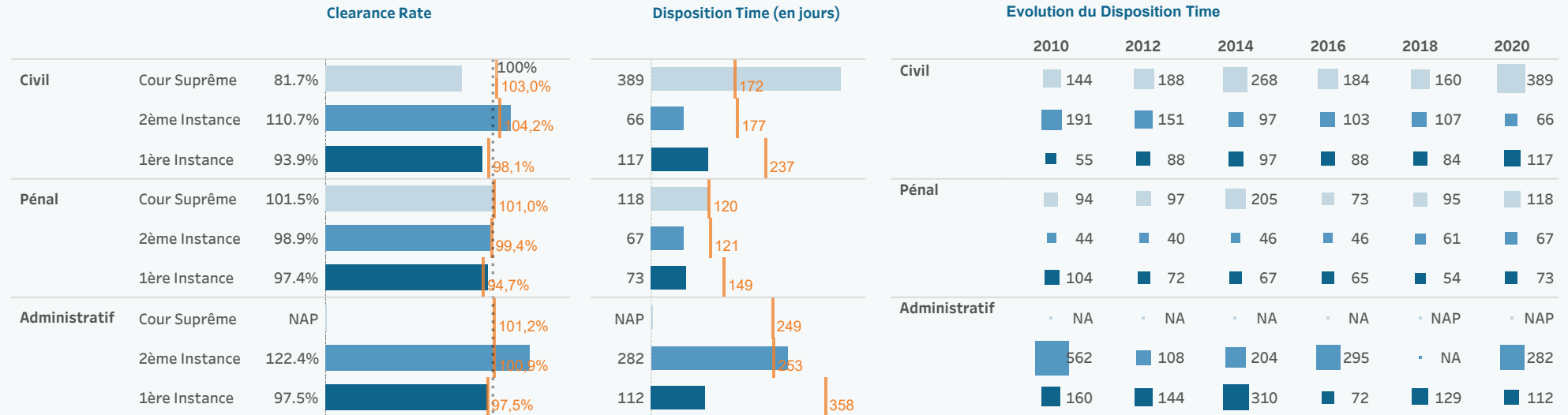
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

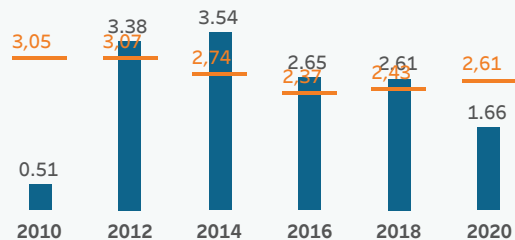
Instance

■ Cour Suprême
■ 2ème Instance
■ 1ère Instance

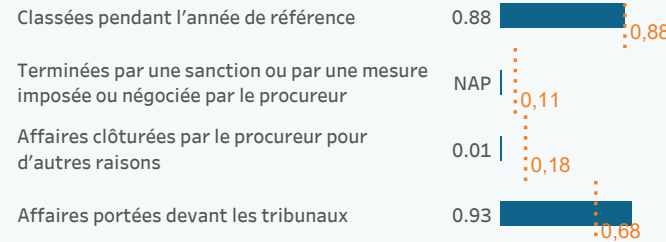


Ministère public

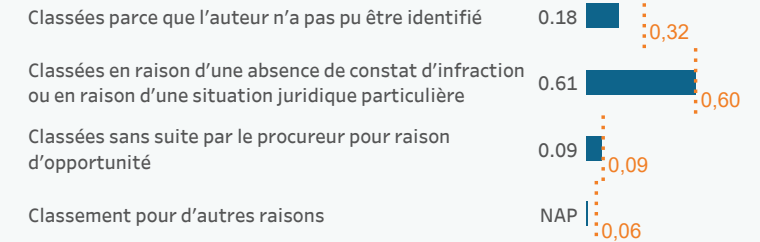
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.e-tar.lt>; <http://www.lrs.lt>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://liteko.teismai.lt>

3 - Informations sur le système judiciaire

<http://www.teismai.lt>